



Le Jardin d'Elise
Association pour le Maintien d'une
Agriculture Paysanne
Mairie de Vert le Grand
7 Place de la Mairie 91810 Vert le Grand
lejardindelise91810@gmail.com

CONTRAT D'ENGAGEMENT "Légumes"
AMAP "Le Jardin d'Élise" / Le Jardin du Maraîcher
Saison 2024-2025 du 9 octobre 2024 au 30 juillet 2025

Entre :

L'exploitation "Le Jardin du Maraîcher" – Corinne et Christian PERREAU
Ferme La Croix St. André – 91810 VERT-LE-GRAND

Et :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

E-mail _____

Tél fixe _____ Portable _____

dit "l'abonné(e)"

Il a été convenu ce qui suit :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP** ⁽¹⁾, à savoir :

ENGAGEMENTS DE L'ABONNÉ(E) :

- pré-financer la production,
- assurer au moins 2 permanences préparation et distribution par trimestre de 17 h à 19 h, ou 4, fractionnées en préparations de 17 à 18 h et/ou distributions de 18 à 19 h, selon la disponibilité de chacun.
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions,
- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

ENGAGEMENTS DU MARAÎCHER PARTENAIRE :

- livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison et de sa ferme,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les abonnés sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS COMMUNS :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au Collectif des soucis rencontrés.

PART DE RÉCOLTE HEBDOMADAIRE :

- 1 distribution hebdomadaire d'un panier de légumes

⁽¹⁾ disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IdF : <http://amap-idf.org/>

PRIX POUR LA SAISON, DU 9 OCTOBRE 2024 AU 30 JUILLET 2025, ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- 33 paniers hebdomadaires à 16 € soit 528 €**
- 33 petits paniers hebdomadaires à 10 € soit 330 €**

Je m'engage à ce que mon règlement soit encaissé à partir de la signature du contrat d'engagement avec le producteur, selon les modalités suivantes possibles :

- Panier entier :** **10 chèques** (1 chèque de 51 € et 9 chèques de 53 €) encaissés en début de mois ;
 6 chèques (6 chèques de 88 €) encaissés en oct, nov, jan, mars, mai, juillet ;
 10 virements bancaires mensuels (fournir le 09/10 le justificatif du 1er virement de 51 € et le justificatif des virements permanents de 53 € du 05/11/2024 jusqu'au 05/07/2025 (réservé aux clients de banques sans chéquier)).

- Petit panier :** **10 chèques** (1 chèque de 51 € et 9 chèques de 53 €) encaissés en début de mois ;
 6 chèques (6 chèques de 55 €) encaissés en oct, nov, jan, mars, mai, juillet ;
 10 virements bancaires mensuels (fournir le 09/10 le justificatif du 1er virement de 51 € et le justificatif des virements permanents de 53 € du 05/11/2024 jusqu'au 05/07/2025 (réservé aux clients de banques sans chéquier)).

Chèques libellés à l'ordre de «Le Jardin du Maraîcher », tous datés du jour de la signature - encaissables chaque début de mois suivant la signature du contrat, jusqu'au mois de juillet 2025 inclus^(*). Virements au profit de «Le Jardin du Maraîcher » (RIB fourni sur demande).

Partage des récoltes

Jour : mercredi
Horaire : 18h00 – 19h00
Lieu : "Le Jardin du Maraîcher", Ferme La Croix St. André – 91810 VERT-LE-GRAND
1^{er} partage : mercredi 11 septembre 2024
Dernier partage : mercredi 30 juillet 2025

Pas de panier mercredi :

***23 et 30 octobre 2024
24 et 31 décembre 2024
15 et 29 janvier 2025***

***19 et 26 février 2025
16 et 23 avril 2025***

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les abonné(e)s, l'agriculteur partenaire, et éventuellement un(e) représentant(e) du réseau régional des AMAP.

Ce contrat sera conservé par le trésorier du Collectif AMAP "Le Jardin d'Élise". Une copie sera délivrée à l'abonné(e) (à sa demande), ainsi qu'à l'agriculteur partenaire.

Fait à Vert-le-Grand le 9 octobre 2024

Nom et signature :

De l'abonné(e)

De l'agricultrice / agriculteur
Corinne et Christian PERREAU



^(*) Les chèques libellés à l'ordre de "**Le Jardin du Maraîcher**" (tous datés du jour de la signature des chèques) seront collectés par le Trésorier qui a la charge de les remettre au Maraîcher au fur et à mesure.